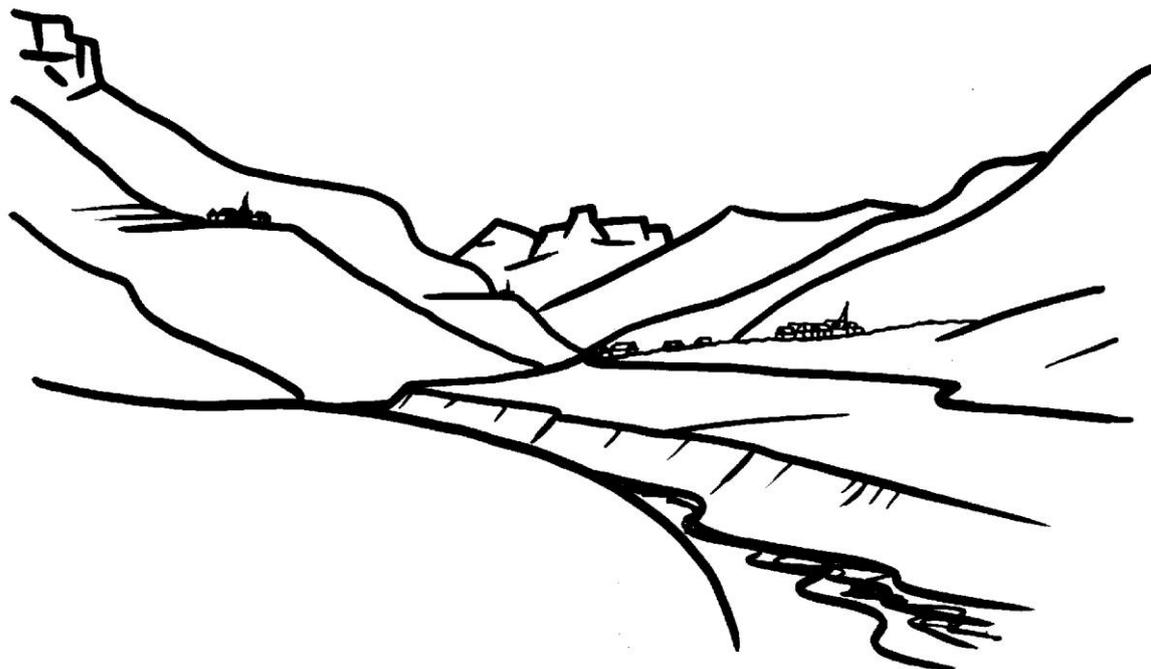


37 - LA BASSE VALLEE DE L'UBAYE



Communes concernées

Le Lauzet-Ubaye
Méolans-Revel
Montclar
Les Thuiles
Pontis
Ubaye-Serre-Ponçon

Données générales

Superficie : environ 21 457 hectares
Altitude maximale : 2811 mètres
Altitude minimale : 789 mètres
Population : 1070 habitants en 199 (hors Les Thuiles)
1351 habitants en 2014

PRESENTATION

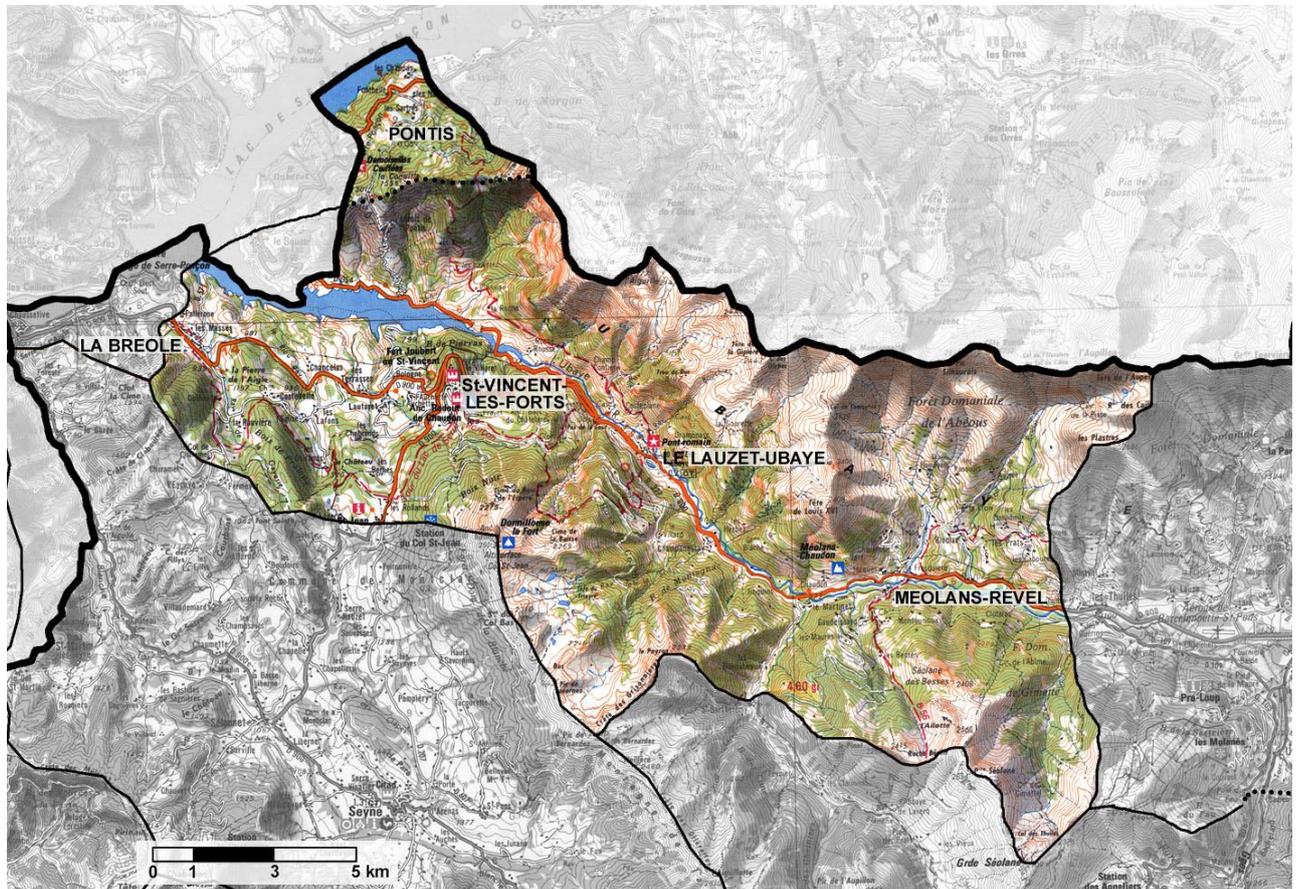
LES PREMIERES IMPRESSIONS

Après l'horizontalité du lac de Serre-Ponçon, la vallée se fait étroite, surplombée par les cimes des massifs de Dourmillouse, de la Grande Séolane et du massif du Parpaillon qui se dessinent en arrière plan et qui semblent inaccessibles.



LES MATIERES ET LES COULEURS

Bleu de l'eau du barrage de Serre-Ponçon.
Mélèzes aux couleurs de feu en automne et vert tendre au printemps.
Blanc des cimes enneigées.
Noir des roches.



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE

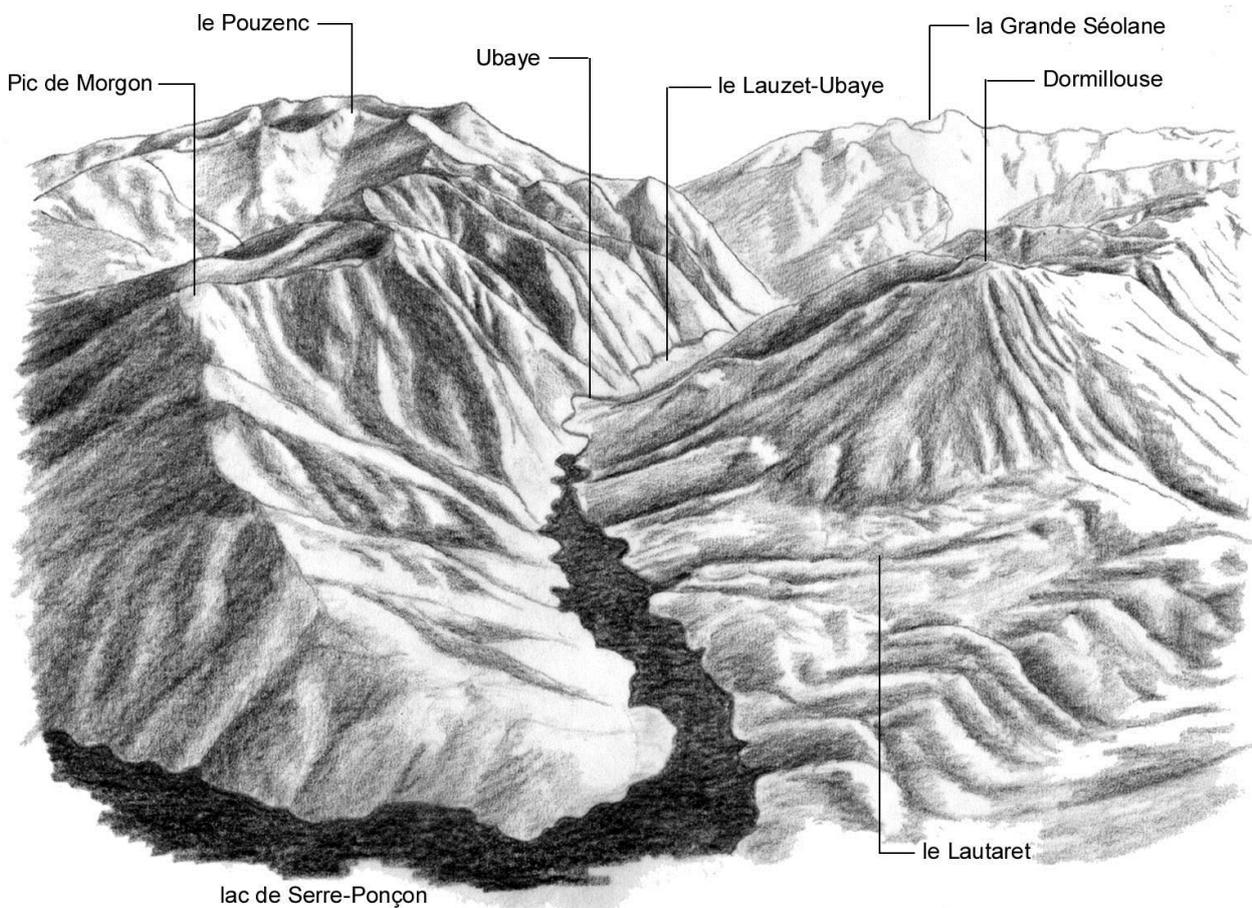


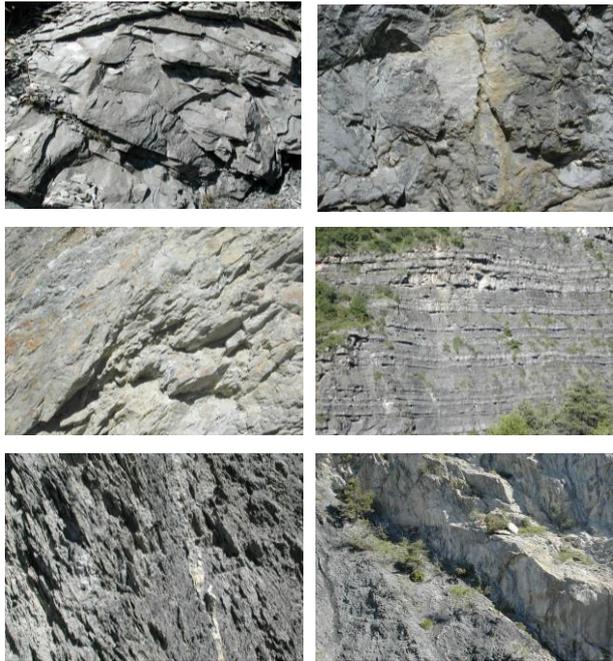
Après le barrage de Serre-Ponçon, qui offre une large étendue ouverte et plane, la vallée se referme jusqu'au village de Méolans.

Cette partie de la vallée de l'Ubaye, très encaissée, en forme de V, présente des dénivellations importantes (1800 mètres pour une largeur de crête à crêtes d'environ 8 km).

Les silhouettes rocheuses de la Grande Séolane, la Tête de la Vieille, le massif de Dormillouse, la Montagnette se dessinent au-dessus des versants abruptes de la vallée. Ces hauts massifs forment à la fois des limites visuelles mais aussi des limites physiques avec les autres entités.

La partie de la commune de Pontis, située sur le versant de la Durance appartient au Pays de l'Embrunnais (Atlas des Paysage des Hautes-Alpes).





LA GEOLOGIE

En aval de la rivière et aux alentours du barrage de Serre-Ponçon, les reliefs sont composés de calcaire tithonique et de marnes noires. Ces sédiments marins se sont accumulés aux ères secondaire et tertiaire et forment l'autochtone (terrains qui n'ont pas subi de déplacement latéral). Ces couches furent ensuite dégagées par l'érosion glaciaire.

Les grès d'Annot, roche située le plus haut dans l'échelle stratigraphique des terrains autochtones, surmontent les marnes et les calcaires et forment entre autre l'impressionnante barrière de Dormillouse.

Le Morgon, qui surplombe le lac de Serre-Ponçon, est une écaille calcaire subbriançonnaise logée à l'extrémité ouest de la nappe de flysch à helminthoïdes du Parpaillon. Il correspond, tout comme le massif de la Grande Séolane, à un énorme esquif collé à la nappe de charriage qui l'a entraîné lors de son déplacement à des dizaines de kilomètres de son point de départ.

L'HYDROGRAPHIE

Sur les flancs des montagnes, de nombreux « rious » tombent en cascade et viennent alimenter le cours de l'Ubaye. La rivière, au caractère torrentiel, reste peu perceptible car elle sinue au fond de reliefs fortement marqués, qui se transforment parfois en gouffres comme au Lauzet-Ubaye. L'épaisse ripisylve qui l'accompagne renforce ce caractère.

A l'embouchure de la vallée, les eaux de l'Ubaye viennent nourrir le barrage de Serre-Ponçon où elles se mêlent à celles de la Durance. Celui-ci est la plus grande retenue d'eau artificielle d'Europe. Il étend ses 3000 hectares qui se partagent entre les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

La retenue, mise en eau en 1960 retient les eaux de l'Ubaye qui prend sa source à 90 km à la Tête des Toillies. Elle permet de rendre moins inondables les régions situées en aval, l'irrigation en eau des cultures et la production d'électricité pour l'industrie.

Le plan d'eau que constitue la retenue est très prisé des amateurs de sports nautiques (voile, ski nautique).



CONTEXTE HUMAIN

L'AGRICULTURE ET LA FORET



Les parcelles agricoles (pâturage et fourrage), de taille restreinte sont disséminées sur les balcons qui se dessinent sur les pans abruptes de la vallée. Sur les adrets de Méolans, au relief plus doux, les parcelles se font plus nombreuses.



Sur les hauteurs du lac de Serre-Ponçon, entre la Bréole et Saint-Vincent-les-Forts les terroirs s'élargissent en même temps que les horizons.

Le fond de vallée est occupé par la rivière, sa ripisylve et les voies de communication. Les parcelles sont morcelées et s'organisent en fines lanières entrecoupées de haies.



La forêt recouvre les pentes jusqu'à une altitude moyenne de 2000 mètres et occupe la majeure partie du territoire.

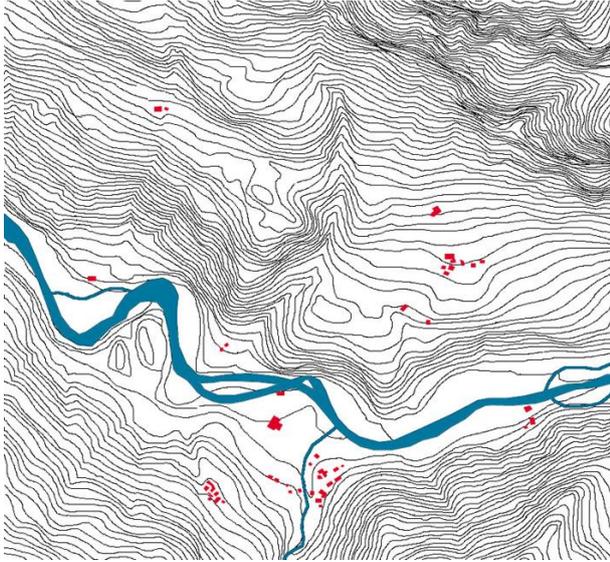
A l'embouchure de la vallée, à la faveur du climat, la végétation est de type supraméditerranéenne. Sur l'adret, elle est constituée de pins sylvestres, de chênes blancs. On retrouve aussi des landes à genévrier et à lavande témoins d'anciens espaces de culture. Sur l'ubac, s'étendent les forêts mixtes qui prennent des couleurs flamboyantes en automne.

En remontant la vallée, la végétation s'étage en fonction de l'altitude et de l'exposition. On retrouve sur l'adret une végétation qui s'étale depuis le supraméditerranéen (en fond de vallée) jusqu'au subalpin : les chênes blancs jusqu'à 1400 m., les pins sylvestres jusqu'à 1800 m., puis les mélèzes qui précèdent les pelouses alpines.

A l'ombre de l'ubac, sur les versants trop froids pour être mis en valeur, s'étendent de grandes forêts de résineux et de feuillus (hêtres).



LES FORMES URBAINES



L'habitat en Basse Ubaye est dispersé. Des fermes parfois regroupées en petits hameaux se sont implantées çà et là, à la faveur des replats ou en fond de vallée. L'architecture méditerranéenne laisse la place à l'habitat montagnard proche du type dauphinois.

Sur la partie ouest de la vallée, l'habitat s'est installé sur l'ubac. Ces versants, moins abrupts que l'adret, sont suffisamment bien exposés et plus favorables à l'agriculture (Costebelle, Lautaret).

Sur l'adret de Méolans-Revel, les fermes isolées et les hameaux se font plus nombreux

Le fort de Saint-Vincent-les-Forts, premier de la grande série de forts ubayens, implanté sur son éperon rocheux veille sur l'entrée de la vallée.



En Basse Ubaye, la pression urbaine est très faible. On notera cependant quelques extensions autour du Lauzet-Ubaye, la Bréole, les Lafons.

La départementale n°900, axe important, permet la liaison de l'Ubaye vers la Durance. Elle occupe en grande partie le tracé d'une ancienne voie ferrée. Celle-ci, commencée au début du XXème siècle afin de désenclaver la vallée fut abandonnée à la faveur de l'automobile. Ces nombreux ouvrages d'art sont omniprésents au bord de la route.



SITES REMARQUABLES

Le lac de Serre-Ponçon (site protégé)

Mis en eau en 1960, ce lac occupe le fond de la vallée de la Durance et de l'Ubaye. D'une superficie de 3000 ha, il constitue la plus grande retenue d'eau artificiel d'Europe.

Il offre un paysage surprenant avec ses eaux turquoise qui les hautes montagnes environnantes et le contraste entre les versants abrupts et l'horizontalité de l'eau.

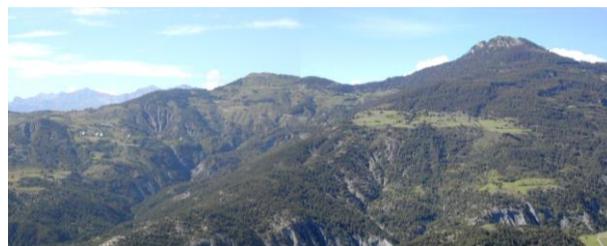
Cette retenue est très prisée des amateurs de sports nautiques.



Pontis

Espaces ouverts sur le lac de Serre-Ponçon, ils présentent une diversité paysagère remarquable. Mosaïque de terroirs agricoles côté Ubaye, mais aussi forêt de hêtres côté Durance ainsi que tout un ensemble de sites ponctuels classés et protégés : dolmen de Villard, sources pétifiantes avec formations de cônes de tuff et la cascade de Costeplane (site classé).

La richesse de la faune et de la flore a fait un site potentiel pour natura 2000. Cependant, l'abandon de l'agriculture ou au contraire une surexploitation pastorale par endroit entraîne une perte de la biodiversité.



Le Lauzet-Ubaye

(gorges de l'Ubaye, pont romain et lac - sites classés)

Contrastant avec les paysages ouverts des rives du lac, la vallée de l'Ubaye se fait étroite et sinueuse, marquée par des gorges très encaissées. Le village du Lauzet-Ubaye se distingue par son pont romain, fait d'une seule arche qui enjambe un passage étroit des gorges et par un petit lac qui reflète le Massif des Séolanes. La fréquentation touristique est importante en été du fait de ce point d'eau et des nombreuses descentes en rafting organisées sur la rivière.



Les lacs du Col Bas (site protégé)

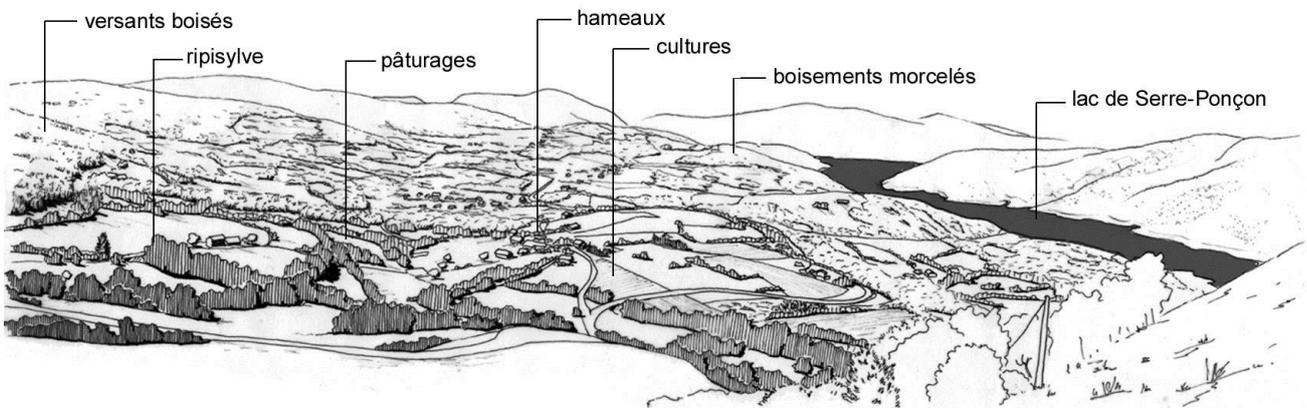
Situés dans le massif de Dormillouse, ces lacs, d'origine glaciaire, présentent des milieux humides très intéressants au niveau botanique et écologique, reconnus par un arrêté de biotope et inventoriés en ZNIEFF. La présence de remontées mécaniques sur le site (station de Saint-Jean-Montclar) occasionne une fréquentation saisonnière importante et dévalorise quelque peu ce paysage de haute montagne.

Eglise et alentours de Méolans-Revel (site classé)

Située au niveau d'un verrou rocheux impressionnant sur l'Ubaye, le clocher se dresse sur un rocher tel un phare dominant la vallée de l'Ubaye. C'est un point de repère important dans le paysage.

ORGANISATION DU TERRITOIRE

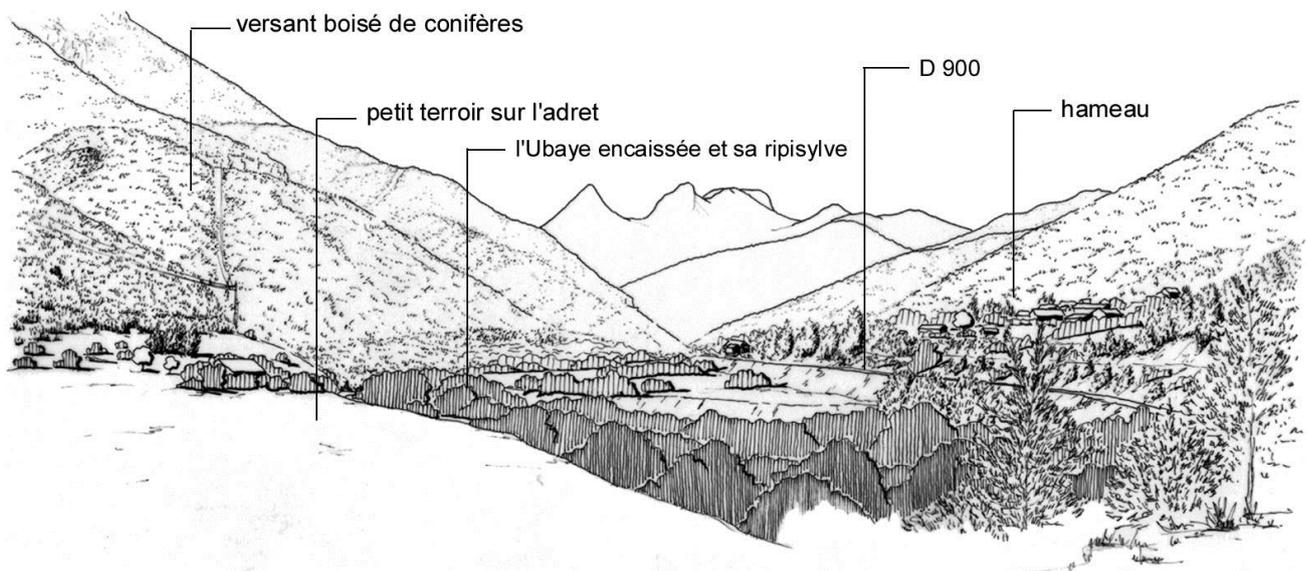
SUR LE BALCON DU LAC DE SERRE-PONÇON



- Occupation bâtie disséminée et peu dense
- Hameaux et maisons isolées situés sur les replats ou en fond de vallée
- Pression urbaine faible
- Quelques rares extensions urbaines autour des villages (Le Lauzet-Ubaye, la Bréole)

- Omniprésence de forêts de résineux
- Terroirs de surface restreinte installés sur les replats
- Terroirs en lanière en fond de vallée
- Présence de haies et de ripisylves qui structure le terroir du balcon du lac de Serre-Ponçon.

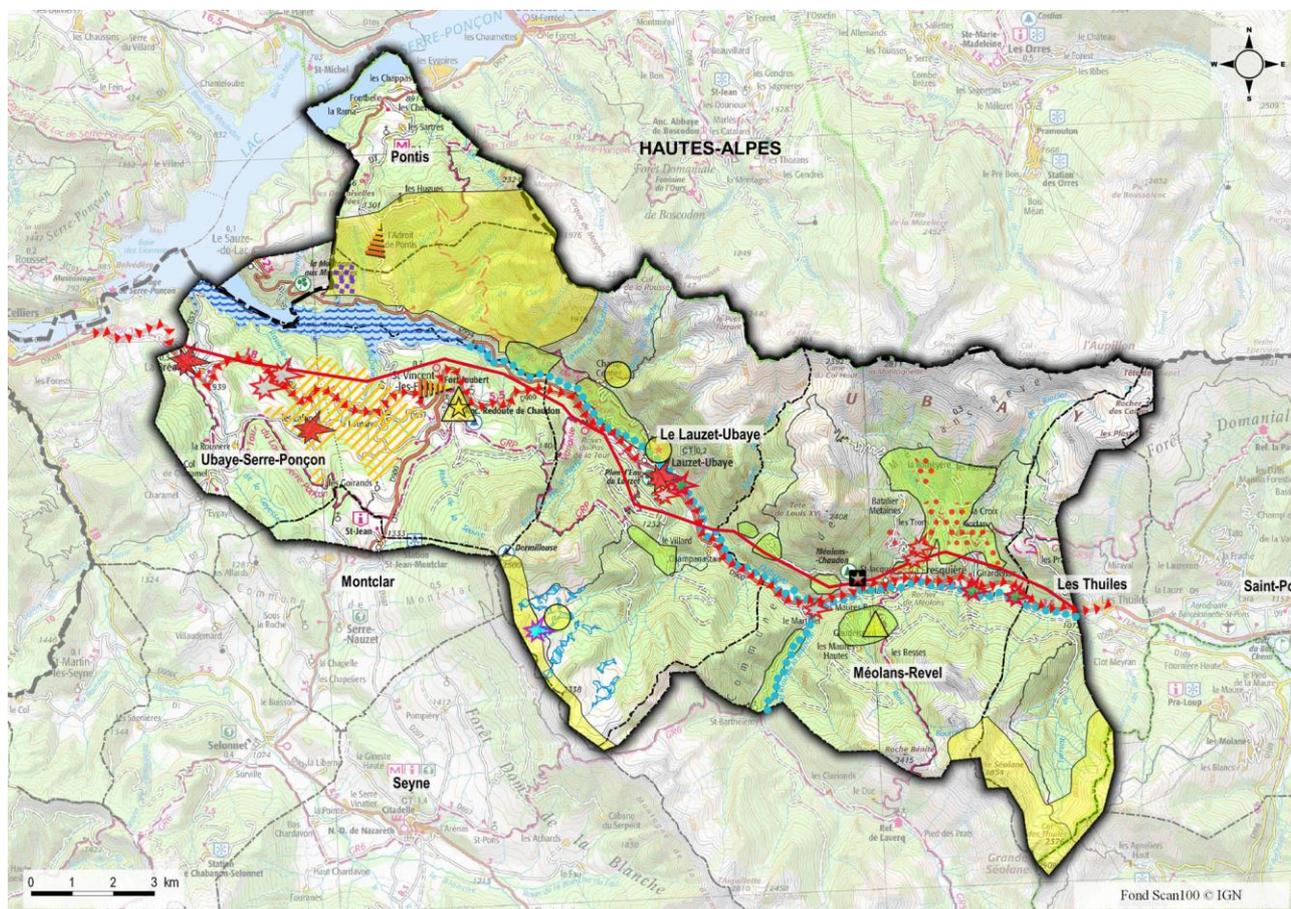
DANS LA VALLEE



ENJEUX PRIORITAIRES

**Valoriser les paysages en bord d'axe majeur de circulation
et les perceptions du paysage**

Maîtriser la fermeture des alvéoles cultivées ou pâturées



ENJEUX ET ACTIONS

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES Entretien des abords des points de vue (débroussaillage) Aménagement de lieux d'arrêt sur le bord de route, tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer</p>
	<p>PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Améliorer la qualité des rénovations du bâti et des espaces publics</p>
	<p>VALORISER LES RICHESSES DU PATRIMOINE BÂTI Encourager et faciliter les actions de restauration Promouvoir les savoir-faire architecturaux Assurer la pertinence paysagère et architecturale des rénovations</p>
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception Faciliter la protection et la gestion de ces sites Gérer les flux touristiques (circulation, stationnement) Etudier l'impact des aménagements existants ou à venir dans les sites remarquables</p>

	<p>AXE MAJEUR À RECONQUÉRIR Promouvoir des études de diagnostic et projets de requalification sur l'ensemble du linéaire Identifier et répertorier les sites à enjeux Prendre en compte l'aspect paysage dans les projets de requalification Mise en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité. Traiter et valoriser les entrées de villes et villages</p>
PAYSAGES CONSTRUITS	
	<p>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BATIS ET LES ENTRÉES DE VILLES Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Stopper l'étalement urbain. Affirmer une limite nette d'urbanisation Améliorer et requalifier les entrées et traversées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse Maintenir et mettre en valeur le patrimoine bâti. Promouvoir les savoir-faire architecturaux</p>
	<p>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES Stopper l'implantation bâtie diffuse dans les espaces agricoles Améliorer l'intégration paysagère et la qualité du bâti isolé</p>
	<p>RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX)</p>
	<p>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES, DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES ET DU BÂTI LIÉ AUX LOISIRS Renaturer les abords de camping, favoriser l'insertion paysagère des installations et lutter contre le durcissement avec des résidences mobiles de loisir à l'année Contrôler l'implantation et la qualité des installations liées au tourisme notamment en bord de lac et de cours d'eau Mettre en place une réflexion sur la signalétique et la publicité</p>
	<p>AMÉLIORER LE PAYSAGE DES STATIONS DE SKI Stopper le développement sur les milieux humides et naturels</p>
	<p>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BATIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux et de leurs abords Maîtriser le développement des hangars photovoltaïques Promouvoir une étude paysagère et architecturale pour les nouveaux projets</p>
	<p>MAÎTRISER L'ÉVOLUTION ET LA REHABILITATION DES CARRIÈRES ET GRAVIÈRES CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET L'INSERTION DES DÉCHÈTERIES ET DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT Intégrer les exploitations existantes. S'assurer d'une réhabilitation effective après exploitation</p>
	<p>CONTRÔLER ET PLANIFIER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES Ces aménagements ne peuvent résulter de simples opportunités foncières et entrer en concurrence avec des espaces agricoles ou naturels d'intérêt. La reconversion de sites anthropisés qui minimisent les effets paysagers sont à promouvoir</p>
PAYSAGES RURAUX ET NATURELS	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET DES MILIEUX OUVERTS Maintenir l'activité agricole et sa diversité. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement Entretien et valoriser les structures végétales qui participent à la qualité du paysage (ripisylves, haies, arbres isolés) Stopper l'implantation de l'habitat diffus</p>
	<p>MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GERER L'AVANCEE DES FORÊTS ET LA QUALITÉ DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES Maintenir l'activité agricole. Maîtriser le développement de friches Promouvoir le pastoralisme</p>
 	<p>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ÉCOLOGIQUE PRÉSERVER ET VALORISER LES PRAIRIES ET ZONES HUMIDES Contraindre les équipements de loisirs et gérer la fréquentation. Sensibiliser et informer les élus et le public</p>
	<p>AMÉLIORER LA PERCEPTION ET LA QUALITÉ DES ABORDS DES PLANS D'EAU Mise en défends et renaturation des secteurs de berges à enjeux naturalistes et paysagers Aménagement et insertion paysagère des stationnements, des accès, des berges, des plages, cales de mise à l'eau et stands</p>